



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:
16

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Codello, Wohlfarth, conseillers, excusés.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

06 JUL. 2009

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2009 – art. 3/0116/6324/001

Vu sa délibération de ce jour approuvant l'allocation d'un subside extraordinaire d'un montant de 80.000 € au « Esch City Tourist Office » ;

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2009 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Madame le chef comptable réviseur du 29 juin 2009, aux termes de laquelle elle demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
3/0116/6324/001	Subsides au syndicat d'initiative	100.000 €	80.000 €	180.000 €

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté vu que ce crédit supplémentaire sera couvert par le boni du compte de l'exercice 2008 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2009 suivant le tableau ci-dessus.

En séance


Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 03/07/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

Suivent les signatures

 Service : **Secrétariat**
Esch/Alzette, le
20 JUL. 2009 ER

COMMISSARIAT DE DISTRICT
15 JUL. 2009
Luxembourg

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B.09nk Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 8 juillet 2009
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,

